



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 11 MARS 2009

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:30 heures et se termine à 17:10 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
Absence(s)	Suzette Dostert-Wagener (excusée).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Point d'information concernant le projet du stade national de football à Livange

Le nouveau stade national de football sera implanté à Livange dans la commune de Roeser.

Le site de Livange s'est dégagé comme étant le seul à répondre aux critères fixés par le gouvernement :

- ▶ Site proche d'une majorité de la population, plutôt au Sud de la capitale
- ▶ Accès direct par autoroute(s) et liaison directe par voie ferroviaire – compatibilité IVL
- ▶ Terrain hors de toute zone protégée et en mains d'un nombre aussi restreint que possible de propriétaires
- ▶ Possibilités d'adjoindre des commerces pour rentabiliser le projet global
- ▶ Possibilité de réaliser le projet dans un délai raisonnable
- ▶ Pas de nuisances particulières pour les quartiers d'habitation

Sur ce site il peut en effet être recouru à une réserve foncière de 15 hectares et le terrain se trouve en bordure de l'autoroute A3, à proximité de la sortie n° 2 Livange, de la ligne CFL n° 60 Luxembourg-Bettembourg et de l'arrêt CFL projeté de Livange. Par ailleurs, ce site est en tout point conforme aux principes IVL et n'empiète aucunement sur les plans sectoriels transport, paysages ou zones d'activités.

2.1 Communications du collège échevinal

- ▶ Le résultat de l'impôt commercial communal 2008 s'élève à 4.980.508,73 €, soit une recette supplémentaire de 492.508,73 € par rapport à la prévision du budget rectifié 2008.
- ▶ La 1^{ère} tranche (156.690.- €) de la participation de l'Etat dans le cadre du pacte logement fut payée.
- ▶ Le nouveau véhicule MTW pour le service d'incendie communal fut livré.
- ▶ Le règlement grand-ducal du 13 février 2009 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique vient d'être publié.

- ▶ La création de postes au secrétariat communal et à la maison relais fut approuvée par l'autorité de tutelle.
- ▶ L'entreprise Blaschette, sous-traitant dans le projet de réaménagement du CR 159b, fut déclarée en état de faillite.
- ▶ Le projet "My Energy" sera lancé à partir du 1^{er} avril 2009. Le conseiller énergétique du STEP sera présent les mercredis après-midi à la maison communale.
- ▶ Au 10 mars 2009, 236 enfants sont inscrits à la maison relais et 212 enfants ont adhéré aux chèques-service accueil.
- ▶ Les différentes questions orales des séances précédentes relatives à des problèmes de circulation ont été traitées lors d'une réunion de travail avec le président de la commission de la circulation en vue de leur règlement éventuel dans le cadre d'une révision prochaine du règlement du 19 mars 2008.
- ▶ Suite aux problèmes de pollution aux hydrocarbures du fossé d'écoulement Kopechtsgruef, une réunion d'urgence avec tous les intervenants sera convoquée pour la fin mars.

2.2 Questions écrites des conseillers

La conseillère Léonie Klein-Hoffmann a présenté une question relative à la convention entre Sales-Lentz Autocars et la commune de Roeser concernant le service "Night-Rider".

[Réponse du collège échevinal : La firme Sales-Lentz Autocars a dénoncé la convention signée le 27 avril 2007 avec la commune de Roeser avec effet au 1^{er} juin 2009 en proposant une nouvelle convention. Il n'y aura pas de changement pour les détenteurs de la "Night Card".]

3. Convention avec une association

La convention conclue avec l'association Vélo-Union Esch concerne l'organisation de la 1^{ère} étape de la 60^e édition de la Flèche du Sud qui se déroulera dans la commune de Roeser.

4. Introduction de chèques-service accueil

Avec effet au 1^{er} mars 2009 est institué par le règlement grand-ducal du 13 février 2009 un dispositif de gratuité partielle et de participation financière parentale réduite favorisant l'accès des bénéficiaires à des prestations éducatives professionnelles.

Sont déterminés comme prestataires du chèque-service accueil entre autres :

- ▶ les maisons relais pour enfants agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ;
- ▶ les activités de vacances reconnues par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Comme l'administration communale exploite et propose ces services agréés, un règlement communal fixant la participation financière des parents est édicté.

5. Subsidés aux associations

Un subside extraordinaire de 100.- € est alloué à l'association "D'Bréifdréieschgewerkschaft a.s.b.l." à l'occasion de son centenaire.

6. Questions orales des conseillers

Léonie Klein-Hoffmann

- ▶ Est-ce que la commune ne pourrait-elle pas intervenir auprès des P&T concernant la qualité de service d'installation de la télé ?

Camille Schleck

- ▶ Qui a ordonné les coupes d'arbres et de haies dans la rue Aloyse Weber à Bivange ?

Jean-Paul Reiter

- ▶ Le remblai derrière la résidence à la sortie de Bivange se trouve en zone d'inondation. Comment une autorisation a-t-elle pu être accordée ?
- ▶ Suite au nouveau système de vidange, les poubelles encombrent les trottoirs. Je vous prie d'intervenir auprès du SYCOSAL.

7.1 Poste vacant d'ingénieur-technicien au service technique (huis clos)

Par vote secret, M. Bob Schumacher est nommé au poste vacant d'ingénieur-technicien.

7.2 Nomination d'une éducatrice sous le statut d'employé communal (huis clos)

Par vote secret, Mlle Mandy Zucca est définitivement engagée comme éducatrice sous le statut d'employé communal.

8. Contrat de travail de personnel de droit privé (huis clos)

La tâche de Mme Michèle Hastert-Spaus, occupée à l'éducation précoce, est réduite à 26 heures par semaine.